

## COMMUNE DE RENAISON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 18 décembre 2023**

**Objet : Crédits anticipés d'investissement 2024 avant l'adoption du budget primitif général  
N° 2023-12-18/13**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22                      Présents : 18                      Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : Salim DJELLAB

Absents excusés : Mmes Séverine BESSON, Magali RAMIREZ, et M. Dominique MUZELLE

Procurations : Mme Séverine BESSON à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Mme Béatrice DESPIERRE, M. Dominique MUZELLE à M. Laurent BELUZE

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2023.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie SIVET

Comme chaque année, dans l'attente du vote du budget primitif et à compter du 1er janvier 2024, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au maire déléguée aux finances et au personnel communal propose d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour permettre la poursuite des opérations engagées et les dépenses nécessaires pendant ces premiers mois de l'année. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements de la commune, aux travaux de voirie et d'éclairage public, aux dépenses urgentes sur les bâtiments communaux. Les dépenses effectivement réalisées seront naturellement régularisées au sein du budget 2024.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 pour un montant total de 262 000 € TTC pour le budget général de la commune.

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget général,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2024 pour le budget général selon les modalités ci-après :

Chapitre - Opérations	Libellé chapitre	BP 2023 + DM 1 et 2	Crédits anticipés 2024
282	Réserves foncières diverses	253 400,00	15 000,00
295	Eglise	37 440,00	
296	Ecoles et activités périscolaires	23 728,00	5 500,00
297	Autres bâtiments et cimetières	49 450,00	10 000,00

313	Centre technique municipal	15 050,00	1 500,00
316	Mobiliers urbains	7 600,00	
317	Voiries communales et rurales	166 800,00	25 000,00
321	Bâtiment mairie	42 290,00	10 000,00
334	Terrains de tennis	7 700,00	
336	Complexe sportif	228 955,00	10 000,00
342	Défense incendie	8 400,00	2 000,00
346	Maison des associations	9 016,00	1 000,00
351	Aménagement ALSH	1 438 242,00	150 000,00
352	Extension restaurant scolaire	615 177,00	
356	Aménagement piste cyclable route de St André	300,00	
357	Aménagement sécuritaire route de St Romain	44 275,00	10 000,00
360	ERA travaux d'agrandissement	60 000,00	10 000,00
Chap 20	Immobilisations incorporelles	10 100,00	2 000,00
Chap 204	Subventions d'investissement versées	208 327,00	10 000,00
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 000,00	
Chap 13	Subventions d'investissement	72 000,00	
Chap 16	Remboursement du capital de la dette	89 000,00	
Chap 020	Dépenses imprévues	82 650,00	
Chap 040	Opération d'ordre entre sections	49 000,00	
Chap 041	Opération d'ordre dans la section d'investissement	10 000,00	
<b>Total général</b>		<b>3 531 900,00</b>	<b>262 000,00</b>

La Secrétaire de Séance,  
Aurélie SIVET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaiss, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231218-2023-12-18\_13 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/12/2023

Affichage 21/12/2023

Le Maire, Laurent BELUZE

